

RESOLUTION

Dynamisons-notre politique de soutien à la Petite-Enfance en la diversifiant !

Vu que le nombre de places en crèche n'est pas encore suffisant pour répondre à la demande des familles bellevistes et que celui-ci fait l'objet d'un arbitrage annuel au sein du groupe intercommunal ;

Vu que la capacité financière actuelle de notre commune permettrait, moyennant un effort raisonnable, d'améliorer le soutien à la petite-enfance et aux familles concernées;

Vu le rapport d'EGALITE.ch (étude de 2003, Suisse romande) sur la rentabilité des crèches, y compris genevoises, notamment par le maintien de l'activité professionnelle des parents et les rentrées fiscales en découlant ;

Vu que la commune de Bellevue s'est engagée en faveur du développement durable, lequel implique notamment une solidarité entre les générations et une équité de traitement de toute la population;

Vu que l'offre de places en crèche ne peut à elle seule suffire à répondre à l'ensemble des demandes des parents s'agissant de l'accueil de leurs enfants en âge préscolaire ;

Vu que l'offre en matière d'accueil familial de jour à Bellevue est inexistante alors que des besoins sont identifiés par l'association Supernounous ;

Vu que le service des autorisations et de surveillance de l'accueil familial de jour autorise l'élargissement des offres d'accueil restreintes (jardins d'enfants et garderie) par l'adjonction de prestations mixtes (fourniture et encadrement de repas par exemple) ;

Vu l'article 28 du règlement communal;

Les conseillers municipaux soussignés invitent le Conseil Municipal à :

- encourager l'Exécutif à définir avec les membres du GIC des Quatre-saisons un système de quota souple des places de crèche permettant aux communes demanderesses de satisfaire au mieux les besoins de leurs populations respectives;
- solliciter de l'Exécutif une étude portant sur les synergies possibles entre la production des repas à la crèche et l'accueil potentiel d'enfants bénéficiant d'offres alternatives en matière d'accueil de jour.
- inviter l'Exécutif à promouvoir le métier d'accueillant-e familial-e de jour en allouant une prime à la formation spécifique nécessaire ainsi qu'en participant au défraiement des coûts relatifs à la délivrance de l'autorisation de pratiquer aux personnes domiciliées à Bellevue intéressées à obtenir cette qualification;
- requérir de la commission sociale, scolaire et petite-enfance, avec l'appui du conseil administratif, une analyse de l'impact de la structure actuelle de coordination de l'accueil familial de jour régionale.

Bellevue, le 2 novembre 2014

